

Délibération N°2024-12-16-01
Approbation du zonage d'assainissement

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 082-200089126-20241218-2024121601-DE

EXPOSE :

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 dite loi sur l'eau,
Vu l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅,
Vu les arrêtés du 7 septembre 2009 et du 7 mars 2012 fixant notamment les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅,
Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11,
Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 – Loi dite Grenelle 2,
Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

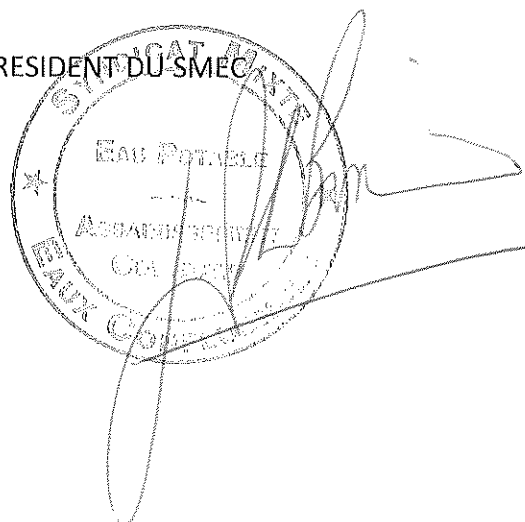
Considérant que les plans de zonage de l'assainissement des communes adhérentes au Syndicat Mixte Eaux Confluences tel qu'ils sont présentés au Conseil Syndical sont prêts à être approuvés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Décide d'approuver les plans de zonage de l'assainissement tel qu'ils sont annexés à la présente.
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.10 et R 123.12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage au Syndicat Mixte Eaux Confluences durant un mois et d'une mention dans deux journaux.
- Dit que les plans de zonage de l'assainissement approuvés sont tenus à disposition du public au siège du Syndicat Mixte Eaux Confluences, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.
- Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE PRESIDENT DU SMEC



Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Comité syndical du 16 décembre 2024

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30 (16/12/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Saint Aignan, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

- Nombre de membres en exercice : **37**
- Date de convocation du comité syndical : 5/12/2024

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, M DELBOULBES Didier, , Mme AVARELLO Georgette, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, , M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, , M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, M LAFFORGUE Jacques, M PORTAL Guy, M VIGNAUX Christian, M LAVERGNE Yannick

Absents excusés, M. MASSIMINO Francis, M CHAMPAIN Christophe, M. FEGNE jean, M PORTES Luc, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **31**
- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur SPESSATO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 2024-12-16-11
Tarif Redevance assainissement collectif 2025

EXPOSE :

Compte tenu des modifications du Plan pluriannuel d'investissement, approuvé par la délibération n°2024-12-16-10 nécessaires au maintien en bon état du patrimoine, de la qualité du service public de l'assainissement et du respect de la réglementation en vigueur, mais aussi de l'inflation, de l'augmentation des coûts des consommables et matériaux, il est proposé au conseil une augmentation des tarifs tels que :

Assainissement	2024	2025	2026	2027
Part fixe	61,00 €	64,00 €	67,00 €	67,00 €
Part variable	2,10 €	2,55 €	2,75 €	2,90 €

DECISION DU CONSEIL :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil syndical,

DECIDE d'appliquer la tarification suivante pour les abonnés à l'assainissement collectif en 2025:

- **Abonnement annuel :**
 - 64 € HT par an
- **Part variable, au m³ d'eau :**
 - 2,55 € HT/m³
- **Redevance Spécial d'assainissement part fixe annuelle :**
 - 500 € HT

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SMEC

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0



EXPOSE :

Lors des travaux de transfert des effluents Saint –Aignan / Castelferrus à Castelsarrasin il est nécessaire de réaliser un poste de relevage au droit du foyer rural sur la route de St Aignan à Castelsarrasin.

Ce poste nécessite l'achat d'une parcelle communale, section CI N°97.

Considérant que cette parcelle (70 m2) est proposée à 1 300 € nets par la Commune de Castelsarrasin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

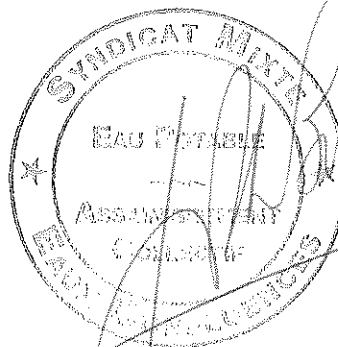
Décide d'approuver l'acquisition ci-dessous :

- Identification du bien : parcelle section CI 97 d'une superficie de 70 m2 sise Route de St Aignan 82100 CASTELSARRASIN.
- Vendeur : Commune de Castelsarrasin
- Prix : 1 300 € net Vendeur.

Autorise le Vice-Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition .

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE PRESIDENT DU SMEC



Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2024
COMITE SYNDICAL DU 16 Décembre 2024				Reçu en préfecture le 18/12/2024
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le Présent
AVARELLO	Georgette	Castelmeyran	Vice-Présidente	ID : 082-200089126-20241218-2024121602-DE
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguée	
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué	Excusé
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguée	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguée	
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
LACROIX PIERASCO	Frederic MATHIEU	Labastide du Temple	Délégué Suppléant	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguée	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
TOTAL			37	

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30 (16/12/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Saint Aignan, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

- Nombre de membres en exercice : **37**
- Date de convocation du comité syndical : 5/12/2024

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, M DELBOULBES Didier, , Mme AVARELLO Georgette, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, , M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, , M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, M LAFFORGUE Jacques, M PORTAL Guy, M VIGNAUX Christian, M LAVERGNE Yannick

Absents excusés, M. MASSIMINO Francis, M CHAMPAIN Christophe, M. FEGNE jean, M PORTES Luc, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **31**
- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.
Monsieur SPESSATO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSE :

Lors des travaux de transfert des effluents Saint –Aignan / Castelferrus à Castelsarrasin il est nécessaire de réaliser un poste de relevage au droit du foyer rural sur la route de St Aignan à Castelsarrasin.

Ce poste nécessite l'achat d'une parcelle communale, section CI N°97.

Considérant que cette parcelle (70 m2) est proposée à 1 300 € nets par la Commune de Castelsarrasin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

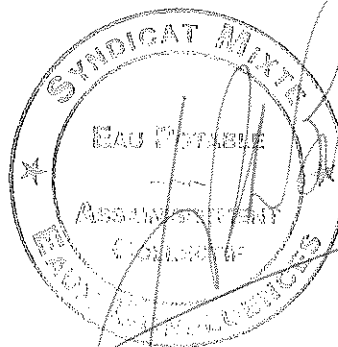
Décide d'approuver l'acquisition ci-dessous :

- Identification du bien : parcelle section CI 97 d'une superficie de 70 m2 sise Route de St Aignan 82100 CASTELSARRASIN.
- Vendeur : Commune de Castelsarrasin
- Prix : 1 300 € net Vendeur.

Autorise le Vice-Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition .

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE PRESIDENT DU SMEC



Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2024
COMITE SYNDICAL DU 16 Décembre 2024				Reçu en préfecture le 18/12/2024
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le Présent
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	ID : 082-200089126-20241218-2024121602-DE
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguée	
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué	Excusé
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguée	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguée	
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
LACROIX PIERASCO	Frederic MATHIEU	Labastide du Temple	Délégué Suppléant	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	
POUGNAND	Jérome	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguée	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
TOTAL			37	

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30 (16/12/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Saint Aignan, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

- Nombre de membres en exercice : **37**
- Date de convocation du comité syndical : 5/12/2024

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, M DELBOULBES Didier, , Mme AVARELLO Georgette, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, , M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, , M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, M LAFFORGUE Jacques, M PORTAL Guy, M VIGNAUX Christian, M LAVERGNE Yannick

Absents excusés, M. MASSIMINO Francis, M CHAMPAIN Christophe, M. FEGNE jean, M PORTES Luc, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **31**
- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.
Monsieur SPESSATO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 2024-12-16-03
Ouverture anticipée de crédits au BP 2025 Eau

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le
ID : 082-200089126-20241218-2024121603-DE

EXPOSE :

VU l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « *jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits* ».

Le budget 2024 comprenait les charges suivantes :

- Chapitre 20 : 250 000,00 €
- Chapitre 21 : 2 550 000,00 €
- Chapitre 23 : 7 634 588.45 €

Soit un total de **10 434 588 .45 €**

Il est donc proposé au conseil de faire une ouverture anticipée des crédits à hauteur de 25% de ce montant soit **2 608 647.11 €**.

Ces dépenses seront réparties de la façon suivante :

- **Chapitre 20** : 100 000,00 €
- **Chapitre 21** : 700 000,00 €
- **Chapitre 23** : 1 808 647,11 €

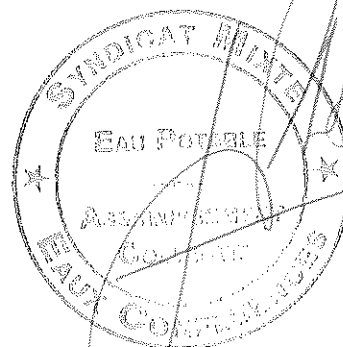
DECISION DU CONSEIL :

Entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- DECIDE d'accepter les propositions d'investissements telles que détaillées dans l'exposé ci-dessus.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SMEC

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0



FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2024
COMITE SYNDICAL DU 16 Décembre 2024				Reçu en préfecture le 18/12/2024
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le Présent
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	ID : 082-200089126-20241218-2024121603-DE
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déleguée	
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excuse
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué	Excusé
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déleguée	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déleguée	
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
LACROIX PREVASCO	Frederic Nathalie	Labastide du Temple	Délégué Suppléant	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déleguée	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Algnan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
TOTAL			37	

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30 (16/12/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Saint Aignan, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

- Nombre de membres en exercice : **37**
- Date de convocation du comité syndical : 5/12/2024

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, M DELBOULBES Didier, , Mme AVARELLO Georgette, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, , M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, , M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, M LAFFORGUE Jacques, M PORTAL Guy, M VIGNAUX Christian, M LAVERGNE Yannick

Absents excusés, M. MASSIMINO Francis, M CHAMPAIN Christophe, M. FEGNE jean, M PORTES Luc, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **31**
- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur SPESSATO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N°2024-12-16-04
Ouverture anticipée de crédits au BP 2025 Assainissement

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 082-200089126-20241218-2024121604-DE

EXPOSE :

VU l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « *jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits* ».

Le budget 2023 comprenait les charges suivantes :

- Chapitre 20 : 150 000,00 €
- Chapitre 21 : 4 430 000,00 €
- Chapitre 23 : 9 356 413,10 €

Soit un total de **13 936 413,10 €**

Il est donc proposé au conseil de faire une ouverture anticipée des crédits à hauteur de 25% de ce montant soit **3 484 103,28 €**

Ces dépenses seront réparties de la façon suivante :

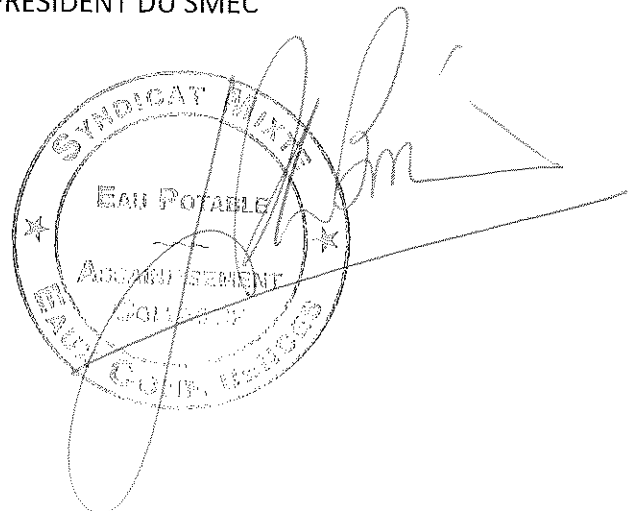
- **Chapitre 20** 100 000,00 €
- **Chapitre 21** : 1 000 000,00 €
- **Chapitre 23** : 2 384 103,28 €

DECISION DU CONSEIL :

Entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- DECIDE d'accepter les propositions d'investissements telles que détaillées dans l'exposé ci-dessus.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SMEC



Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2024
COMITE SYNDICAL DU 16 Décembre 2024				Reçu en préfecture le 18/12/2024
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le Présent
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	ID : 082-200089126-20241218-2024121604-DE
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déleguée	
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excuse
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué	Excusé
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déleguée	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déleguée	
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
LACROIX PREVASCO	Frederic Nathalie	Labastide du Temple	Délégué Suppléant	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déleguée	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
TOTAL			37	

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30 (16/12/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Saint Aignan, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

- Nombre de membres en exercice : **37**
- Date de convocation du comité syndical : 5/12/2024

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, M DELBOULBES Didier, , Mme AVARELLO Georgette, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, , M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, , M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, M LAFFORGUE Jacques, M PORTAL Guy, M VIGNAUX Christian, M LAVERGNE Yannick

Absents excusés, M. MASSIMINO Francis, M CHAMPAIN Christophe, M. FEGNE jean, M PORTES Luc, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **31**
- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur SPESSATO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N°2024-12-16-05
Ouverture anticipée de crédits au BP 2025 Moissac/Lizac

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 082-200089126-20241218-2024121605-DE

EXPOSE :

VU l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Le budget 2024 comprenait les charges suivantes :

- Chapitre 20 : 50 000,00 €
- Chapitre 21 : 450 000,00 €
- Chapitre 23 : 914 953,43 €

Soit un total de **1 414 953,43 €**

Il est donc proposé au conseil de faire une ouverture anticipée des crédits à hauteur de 25% de ce montant soit **353 738,36 €**.

Ces dépenses seront réparties de la façon suivante :

- **Chapitre 20** : 30 000,00 €
- **Chapitre 21** : 120 000,00 €
- **Chapitre 23** : 203 738,36 €

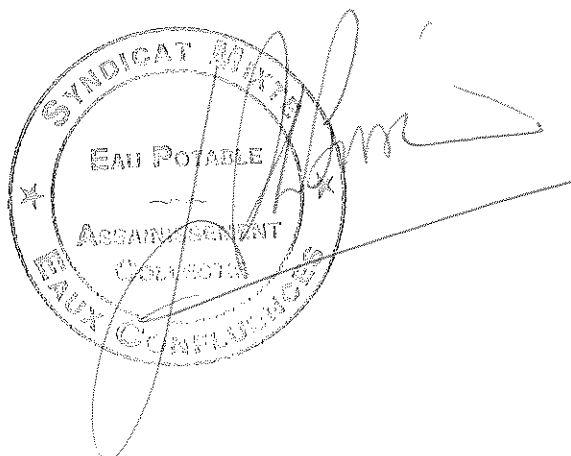
DECISION DU CONSEIL :

Entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- DECIDE d'accepter les propositions d'investissements telles que détaillées dans l'exposé ci-dessus.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SMEC

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0



FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2024
COMITE SYNDICAL DU 16 Décembre 2024				Reçu en préfecture le 18/12/2024
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le <u>Présent</u>
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	ID : 082-200089126-20241218-2024121605-DE
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguée	
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	<i>[Signature]</i>
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	<i>[Signature]</i>
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	<i>[Signature]</i>
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	<i>[Signature]</i>
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	<i>[Signature]</i>
DELBOLUBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	<i>[Signature]</i>
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	<i>[Signature]</i>
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	<i>[Signature]</i>
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	<i>[Signature]</i>
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué	Excusé
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	<i>[Signature]</i>
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	<i>[Signature]</i>
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguée	<i>[Signature]</i>
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	<i>[Signature]</i>
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	<i>[Signature]</i>
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	<i>[Signature]</i> Lavoyez Yannick
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	<i>[Signature]</i>
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	<i>[Signature]</i>
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	<i>[Signature]</i>
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguée	<i>[Signature]</i>
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	<i>[Signature]</i>
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	<i>[Signature]</i>
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	<i>[Signature]</i>
LACROIX PIERASCO	Frederic Nathalie	Labastide du Temple	Délégué suppléant	<i>[Signature]</i>
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	<i>[Signature]</i>
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	<i>[Signature]</i>
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	<i>[Signature]</i>
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	<i>[Signature]</i>
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguée	<i>[Signature]</i>
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	<i>[Signature]</i>
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	<i>[Signature]</i>
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	<i>[Signature]</i>
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	<i>[Signature]</i>
TOTAL			37	

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30 (16/12/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Saint Aignan, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

- Nombre de membres en exercice : **37**
- Date de convocation du comité syndical : 5/12/2024

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, M DELBOULBES Didier , Mme AVARELLO Georgette, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, , M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, , M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, M LAFFORGUE Jacques, M PORTAL Guy, M VIGNAUX Christian, M LAVERGNE Yannick

Absents excusés, M. MASSIMINO Francis, M CHAMPAIN Christophe, M. FEGNE jean, M PORTES Luc, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **31**
- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur SPESSATO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 2024-12-16-06 Créances éteintes

EXPOSE :

Vu les pièces d'admission en non valeurs présentées par la trésorerie et exposées au présent conseil syndical.

DECISION DU CONSEIL :

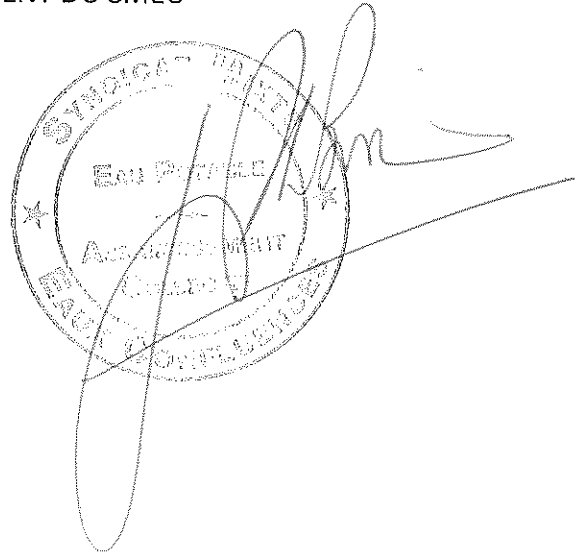
Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil syndical,

- CONSTATE l'irrécouvrable des créances suivantes :

<i>Identification</i>	Dettes
<i>Surendettement</i>	11 690.72

- ADMET en Créances éteintes les états correspondants pour un montant total de 11 690.72 €

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SMEC



Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2024
COMITE SYNDICAL DU 16 Décembre 2024				Reçu en préfecture le 18/12/2024
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le <u>Présent</u>
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	ID : 082-200089126-20241218-2024121606-DE
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguee	
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué	Excusé
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguee	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguee	
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
LACROIX PIERASCO	Frederic Mathia	Labastide du Temple	Délégué suppléant	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguee	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
TOTAL			37	

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30 (16/12/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Saint Aignan, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

- Nombre de membres en exercice : **37**
- Date de convocation du comité syndical : 5/12/2024

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, M DELBOULBES Didier, , Mme AVARELLO Georgette, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, , M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, , M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, M LAFFORGUE Jacques, M PORTAL Guy, M VIGNAUX Christian, M LAVERGNE Yannick

Absents excusés, M. MASSIMINO Francis, M CHAMPAIN Christophe, M. FEGNE jean, M PORTES Luc, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **31**
- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur SPESSATO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 2024-12-16-07
Créances irrécouvrables

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le
ID : 082-200089126-20241218-2024121607-DE

EXPOSE :

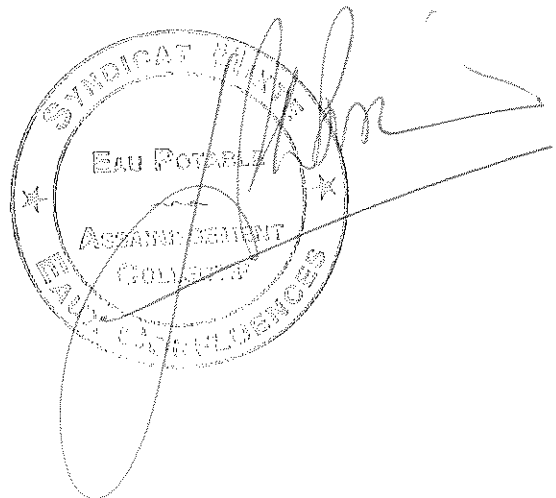
Vu la pièce des créances irrécouvrables présentée par la trésorerie et exposée au présent conseil syndical.

DECISION DU CONSEIL :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil syndical,

- ADMET en Créances irrécouvrables l'état correspondant pour **49** pièces et un montant total de **105,62 € (représentant des pièces de 2017 à 2023)**
- ADMET en Créances irrécouvrables l'état correspondant pour **347** pièces et un montant total de **21 509,81 € (représentant des pièces de 2009 à 2015)**

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SMEC



Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2024
COMITE SYNDICAL DU 16 Décembre 2024				Reçu en préfecture le 18/12/2024
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le Présent
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	[Signature]
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déleguée	
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	[Signature]
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	[Signature]
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excuse
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	[Signature]
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	[Signature]
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	[Signature]
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	[Signature]
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	[Signature]
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	[Signature]
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué	Excusé
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	[Signature]
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	[Signature]
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déleguée	[Signature]
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	[Signature]
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	[Signature]
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	[Signature]
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	[Signature]
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	[Signature]
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	[Signature]
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déleguée	[Signature]
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	[Signature]
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	[Signature]
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	[Signature]
LACROIX PIERASCO	Frederic Alfred	Labastide du Temple	Délégué Suppléant	[Signature]
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	[Signature]
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	[Signature]
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	[Signature]
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	[Signature]
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déleguée	[Signature]
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	[Signature]
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	[Signature]
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	[Signature]
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	[Signature]
TOTAL			37	

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
 Reçu en préfecture le 18/12/2024
 Publié le **Présent**
 ID : 082-200089126-20241218-2024121607-DE

[Handwritten signatures and notes in the right margin, including 'Excuse', 'Excusé', and various illegible signatures.]

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30 (16/12/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Saint Aignan, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

- Nombre de membres en exercice : **37**
- Date de convocation du comité syndical : 5/12/2024

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, M DELBOULBES Didier, , Mme AVARELLO Georgette, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, , M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, , M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, M LAFFORGUE Jacques, M PORTAL Guy, M VIGNAUX Christian, M LAVERGNE Yannick

Absents excusés, M. MASSIMINO Francis, M CHAMPAIN Christophe, M. FEGNE jean, M PORTES Luc, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **31**
- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur SPESSATO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 2024-12-16-08

Prime annuelle personnel BTP

EXPOSE :

Par délibération en date du 03/01/2023, le Conseil d'Administration du SMEC avait fixé le montant de la prime annuelle allouée aux personnels relevant de la convention collective du BTP à **2 000,00 €**.

Il est proposé au Conseil une évolution de cette prime,

DECISION DU CONSEIL :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil syndical,

Renouvelle le montant de la prime annuelle allouée au personnel contractuel à durée indéterminée de la convention collective du bâtiment et des travaux publics, à **2 000,00 euros**.

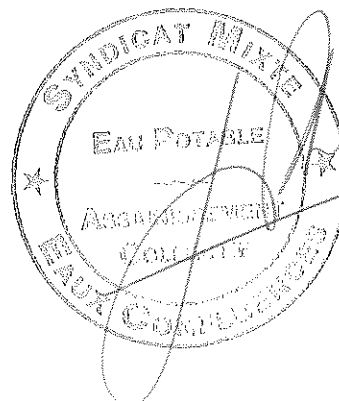
DIT que le montant de celle-ci sera proratisé au nombre de mois pour les personnels ayant plus de six mois d'ancienneté.

DIT que les modalités de paiement seront les suivantes :

- un acompte sera versé en Juin, ne pouvant dépasser 50 %
- le solde en novembre.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SMEC

Pour : 31 ADOPTE A L'UNANIMITE
Contre : 0
Abstention : 0



FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2024
COMITE SYNDICAL DU 16 Décembre 2024				Reçu en préfecture le 18/12/2024
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le <u>Présent</u>
AVARELLO	Georgette	Castelmeyran	Vice-Présidente	ID : 082-200089126-20241218-2024121608-DE
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguée	
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	<i>[Signature]</i>
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	<i>[Signature]</i>
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	<i>[Signature]</i>
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	<i>[Signature]</i>
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	<i>[Signature]</i>
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	<i>[Signature]</i>
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	<i>[Signature]</i>
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	<i>[Signature]</i>
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	<i>[Signature]</i>
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué	Excusé
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	<i>[Signature]</i>
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	<i>[Signature]</i>
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguée	<i>[Signature]</i>
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	<i>[Signature]</i>
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	<i>[Signature]</i>
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	<i>[Signature]</i> <i>Lavoyac yarrab</i>
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	<i>[Signature]</i>
LACOMBE	José	Meuzac	Vice-Président	<i>[Signature]</i>
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	<i>[Signature]</i>
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguée	<i>[Signature]</i>
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	<i>[Signature]</i>
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	<i>[Signature]</i>
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	<i>[Signature]</i>
LACROIX PIERASCO	Frederic Nathalie	Labastide du Temple	Délégué Suppléant	<i>[Signature]</i>
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	<i>[Signature]</i>
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	<i>[Signature]</i>
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	<i>[Signature]</i>
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	<i>[Signature]</i>
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguée	<i>[Signature]</i>
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	<i>[Signature]</i>
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	<i>[Signature]</i>
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	<i>[Signature]</i>
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	<i>[Signature]</i>
TOTAL			37	

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30 (16/12/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Saint Aignan, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

- Nombre de membres en exercice : **37**
- Date de convocation du comité syndical : 5/12/2024

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, M DELBOULBES Didier, , Mme AVARELLO Georgette, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, , M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, , M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, M LAFFORGUE Jacques, M PORTAL Guy, M VIGNAUX Christian, M LAVERGNE Yannick

Absents excusés, M. MASSIMINO Francis, M CHAMPAIN Christophe, M. FEGNE jean, M PORTES Luc, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **31**
- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur SPESSATO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 2024-12-16-09
Modification du plan pluriannuel d'investissement 2025-2029

EXPOSE :

Vu la délibération n°2023-12-21-10 d'approbation du plan pluriannuel d'investissement du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

Considérant la fin du schéma directeur assainissement, le schéma directeur eau potable en cours, les nouveaux travaux nécessaires au maintien en bon état du patrimoine, de la qualité du service public et du respect de la réglementation en vigueur,

Monsieur le Président informe de la nécessité de modifier le plan pluriannuel d'investissement 2025-2029.

DECISION DU CONSEIL :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil syndical,

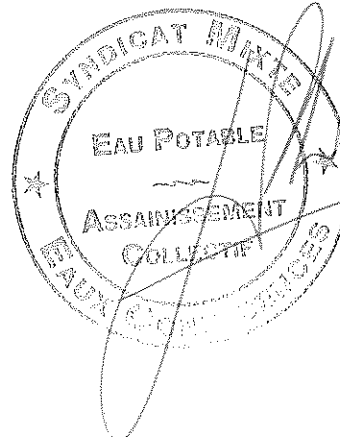
ADOpte le nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement eau potable et assainissement 2025-2029,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département et de tout autres financeurs (Europe, banques, ...) pour la réalisation des opérations de ce Plan Pluriannuel d'Investissement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces s'y rapportant.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SMEC

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0



FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2024	
COMITE SYNDICAL DU 16 Décembre 2024				Reçu en préfecture le 18/12/2024	
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le Présent	
AVARELLO	Georgette	Castelmeyran	Vice-Présidente	<p>ID : 082-200089126-20241218-2024121609-DE</p>	
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguée		
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président		
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué		
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué		
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué		Excuse
COSTES	Christian	Caumont	Délégué		
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président		
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président		
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué		
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président		
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué		
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué		Excusé
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué		
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué		
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguée		
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président		
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué		
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué		suppléant
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué		Lavoyrie yannick
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président		
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué		
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguée		
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président		
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué		
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé	
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué		
LACTOIX PIERASCO	Frederic Mathieu	Labastide du Temple	Délégué Suppléant		
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué		
PORTES	Luc	Moissac	Délégué		
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président		
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président		
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguée		
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué		
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué		
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président		
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué		
TOTAL			37		

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30 (16/12/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Saint Aignan, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

- Nombre de membres en exercice : **37**
- Date de convocation du comité syndical : 5/12/2024

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, M DELBOULBES Didier, , Mme AVARELLO Georgette, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, , M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, , M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, M LAFFORGUE Jacques, M PORTAL Guy, M VIGNAUX Christian, M LAVERGNE Yannick

Absents excusés, M. MASSIMINO Francis, M CHAMPAIN Christophe, M. FEGNE jean, M PORTES Luc, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **31**
- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur SPESSATO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 2024-12-16-10 Tarif Eau potable 2025

EXPOSE :

Compte tenu des modifications du Plan pluriannuel d'investissement, approuvé par la délibération n°2024-12-16-9 nécessaires au maintien en bon état du patrimoine, de la qualité du service public de l'eau et du respect de la réglementation en vigueur, mais aussi de l'inflation, de l'augmentation des coûts des consommables et matériaux, il est proposé au conseil une augmentation des tarifs tels que :

Eau potable	2024	2025	2026	2027
Part fixe	58,00 €	61,00 €	64,00 €	67,00 €
Part variable	1,64 €	1,99 €	2,40 €	2,45 €

DECISION DU CONSEIL :

Après en avoir délibéré le conseil syndical,

DECIDE d'appliquer la tarification suivante en 2025 :

- **Abonnement annuel :**

- Compteur DN 15 61,00 €
- Compteur DN 20 65,00 €
- Compteur DN 25/30 75,00 €
- Compteur DN 40/50 100,00 €
- Compteur DN 60/80 173,00 €
- Compteur DN 100 225,00 €

- **Part variable, au m³ d'eau consommée par compteur :**

- 1,99 € par m³

- **La Redevance Prélèvement de la ressource :**

Perçue et reversée pour le compte de l'Agence de l'eau, elle s'élève à 0,10 €/m³

Cas particulier Moissac et Lizac :

Compte tenu de la présence du délégataire de service public Véolia sur les communes de Moissac et de Lizac, la tarification précédemment énoncée sera définie comme suit :

- **Abonnement annuel DN 15**

Part Déléataire + Part collectivité = 61 €

(Soit respectivement selon les tarifs actuels du délégataire 25,40+ 35,60=61€)

- **Part variable au m³ d'eau consommée par compteur :**

Part Déléataire + Part collectivité =1.99 €

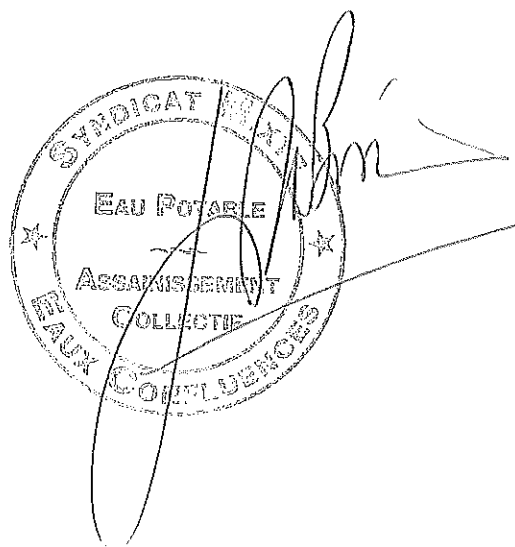
(Soit respectivement selon les tarifs actuels du délégataire 1,0996 +0,8904 =1,99€)

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SMEC

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0



FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2024
COMITE SYNDICAL DU 16 Décembre 2024				Reçu en préfecture le 18/12/2024
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le Présent
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	ID : 082-200089126-20241218-2024121610-DE
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguee	
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excuse
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué	Excusé
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguee	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguee	
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
LACROIX PERRASCO	Frederic Mathieu	Labastide du Temple	Délégué Suppléant	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguee	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
TOTAL			37	

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30 (16/12/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Saint Aignan, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

- Nombre de membres en exercice : **37**
- Date de convocation du comité syndical : 5/12/2024

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, M DELBOULBES Didier, , Mme AVARELLO Georgette, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, , M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, , M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, M LAFFORGUE Jacques, M PORTAL Guy, M VIGNAUX Christian, M LAVERGNE Yannick

Absents excusés, M. MASSIMINO Francis, M CHAMPAIN Christophe, M. FEGNE jean, M PORTES Luc, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **31**
- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur SPESSATO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 2024-12-16-11 Tarif Redevance assainissement collectif 2025

EXPOSE :

Compte tenu des modifications du Plan pluriannuel d'investissement, approuvé par la délibération n°2024-12-16-10 nécessaires au maintien en bon état du patrimoine, de la qualité du service public de l'assainissement et du respect de la réglementation en vigueur, mais aussi de l'inflation, de l'augmentation des coûts des consommables et matériaux, il est proposé au conseil une augmentation des tarifs tels que :

Assainissement	2024	2025	2026	2027
Part fixe	61,00 €	64,00 €	67,00 €	67,00 €
Part variable	2,10 €	2,55 €	2,75 €	2,90 €

DECISION DU CONSEIL :

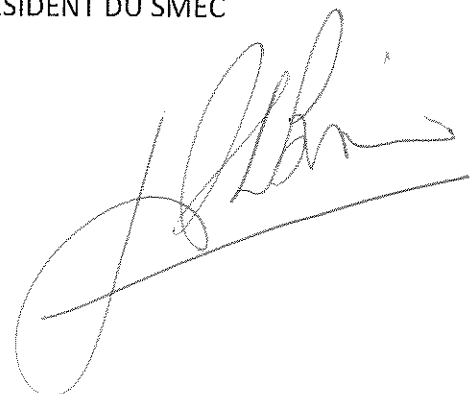
Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil syndical,

DECIDE d'appliquer la tarification suivante pour les abonnés à l'assainissement collectif en 2024 :

- **Abonnement annuel :**
 - 64 € HT par an
- **Part variable, au m³ d'eau :**
 - 2,55 € HT/m³
- **Redevance Spécial d'assainissement part fixe annuelle :**
 - 500 € HT

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SMEC

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0



FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2024	
COMITE SYNDICAL DU 16 Décembre 2024				Reçu en préfecture le 18/12/2024	
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le Présent	
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	<p>ID : 082-200089126-20241218-2024121611-DE</p>	
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguee		
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président		
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué		
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué		
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué		Excuse
COSTES	Christian	Caumont	Délégué		
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président		
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président		
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué		
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président		
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué		
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué		Excusé
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué		
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué		
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguee		
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président		
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué		
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué		suppléant
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué		Lavorgne Yannick
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président		
LAFFORGUE	Jacques	Angevillie	Délégué		
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguee		
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président		
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué		
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé	
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué		
PIERASCO	Frederic	Labastide du Temple	Délégué Suppléant		
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué		
PORTES	Luc	Moissac	Délégué		
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président		
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président		
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguee		
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué		
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué		
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président		
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué		
TOTAL			37		

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30 (16/12/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Saint Aignan, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

- Nombre de membres en exercice : **37**
- Date de convocation du comité syndical : 5/12/2024

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, M DELBOULBES Didier, , Mme AVARELLO Georgette, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, , M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, , M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, M LAFFORGUE Jacques, M PORTAL Guy, M VIGNAUX Christian, M LAVERGNE Yannick

Absents excusés, M. MASSIMINO Francis, M CHAMPAIN Christophe, M. FEGNE jean, M PORTES Luc, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **31**
- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur SPESSATO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 2024-12-16-12 Tarif du traitement des matières de vidange

EXPOSE :

Considérant la délibération du 16 décembre 2023 approuvant des tarifs pour le traitement des matières de vidange différenciés :

Fosses septiques : 15 €/m³

Fosses étanches : 15€/m³

Lixiviats de lagune : 15 €/m³

Il est proposé de maintenir ces tarifs pour l'année 2025 à 15 € HT du m³.

DECISION DU CONSEIL :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil syndical,

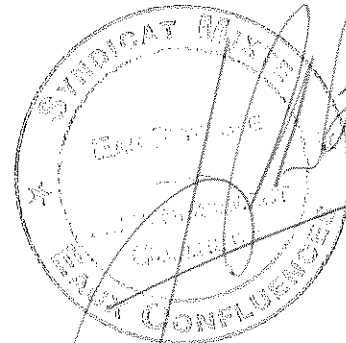
DECIDE de laisser inchangée la tarification unique pour le traitement des matières de vidange (quel que soit leur provenance fosses septiques, étanches ou lixiviats de lagune), à savoir : 15 €/m³

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SMEC

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0



FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2024
COMITE SYNDICAL DU 16 Décembre 2024				Reçu en préfecture le 18/12/2024
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le <u>Présent</u>
AVARELLO	Georgette	Castelmeyran	Vice-Présidente	ID : 082-200089126-20241218-2024121612-DE
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguée	
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué	Excusé
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguée	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguée	
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	
MASSIMINO	Francis	GM pour Aibefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
LACROIX PIERASCA	Frederic Nathalie	Labastide du Temple	Délégué Suppléant	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguée	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
TOTAL			37	

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30 (16/12/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Saint Aignan, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

- Nombre de membres en exercice : **37**
- Date de convocation du comité syndical : 5/12/2024

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, M DELBOULBES Didier, , Mme AVARELLO Georgette, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, , M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, , M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, M LAFFORGUE Jacques, M PORTAL Guy, M VIGNAUX Christian, M LAVERGNE Yannick

Absents excusés, M. MASSIMINO Francis, M CHAMPAIN Christophe, M. FEGNE jean, M PORTES Luc, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **31**
- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.
Monsieur SPESSATO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSE :

Depuis l'arrivée de l'hydrocureur, nous pouvons être amenés à effectuer des travaux d'hydrocurage pour les communes.

Nous vous proposons d'intégrer un prix à la demi-journée basé sur un équipage de deux personnes, les dépenses afférentes aux camions d'hydrocurage (carburant, assurances, pneus petit matériel) et son amortissement ainsi qu'un prix à l'heure.

320 € HT la demi-journée 80 € HT de l'heure

Nous sommes également sollicités pour des passages caméra tout en sachant que la prestation du SMEC n'est pas accréditée COFRAQ, néanmoins ce passage peut servir de base à des travaux notamment sur les réseaux d'eaux pluviales.

Nous vous proposons d'inscrire au bordereau les prix suivants :

Amenée et repli du matériel d'inspection : 100 € Forfait

Inspection télévisée du réseau : 2,00 € le ml

Rapports : 100 € Forfait

Il est également proposé de revoir le tarif horaire d'un agent du SMEC (outillages et véhicules compris), en effet celui-ci est inchangé depuis 2020, date du regroupement, et est fixé à 35 € de l'heure, il pourrait être porté à 40 € de l'heure.

Et enfin se pose le problème d'intégrer des frais de dossier lors de la réalisation de devis nécessitant des visites terrain et du temps de réalisation. Pour ne pas pénaliser les branchements et autres petites opérations de déplacement, il vous est proposé de faire apparaître ses Frais de Dossier sur des opérations supérieures à 10 000 € HT.

Proposition du prix supplémentaire Frais de Dossier à 300 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Décide de retenir les propositions de Prix supplémentaires suivantes :
 - Heure hydrocureur : **80 € HT** ;
 - Demi-journée hydrocureur : **320 € HT**
 - Amenée et repli du matériel d'inspection : Forfait **100 € HT**
 - Inspection télévisée du réseau : **2,00 € HT le ml**
 - Rapports : Forfait **100 € HT**
 - Coût horaire Agents du SMEC : **40 € HT**
 - Frais de dossier pour devis > à 10 000 € HT : **300 € HT**

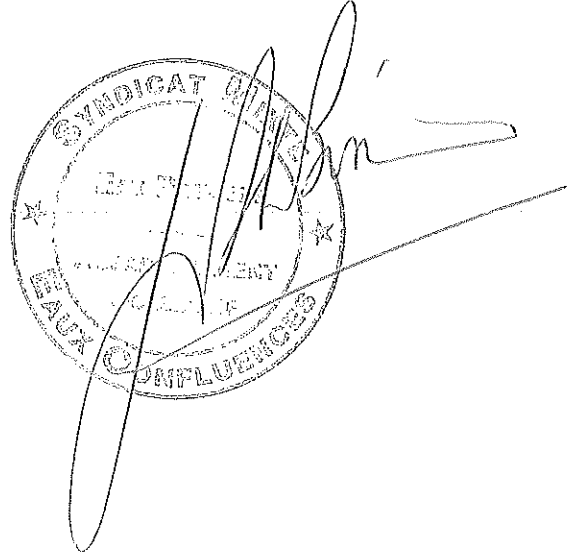
- Dit que ces tarifs seront intégrés dans le bordereau des prix syndicaux
- Dit que la présente délibération sera exécutoire au 1^{er} janvier 2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le
ID : 082-200089126-20241218-2024121613-DE

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE PRESIDENT DU SMEC

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0



FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2024	
COMITE SYNDICAL DU 16 Décembre 2024				Reçu en préfecture le 18/12/2024	
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le Présent	
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	<p>ID : 082-200089126-20241218-2024121613-DE</p>	
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguée		
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président		
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué		
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué		
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué		Excuse
COSTES	Christian	Caumont	Délégué		
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président		
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président		
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué		
DUPUY	Guy	Castefferrus	Vice-Président		
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué		
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué		Excusé
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué		
FOURLENTI	Aïain	Castelsarrasin	Délégué		
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguée		
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président		
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué		
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué		suppléant
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué		
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président		
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué		
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguée		
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président		
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué		
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé	
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué		
LACROIX PIERASCO	Frederic Mathieu	Labastide du Temple	Délégué Suppléant		
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué		
PORTES	Luc	Moissac	Délégué		
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président		
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président		
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguée		
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué		
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué		
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président		
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué		
TOTAL			37		

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30 (16/12/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Saint Aignan, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

- Nombre de membres en exercice : **37**
- Date de convocation du comité syndical : 5/12/2024

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, M DELBOULBES Didier, , Mme AVARELLO Georgette, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, , M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, , M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, M LAFFORGUE Jacques, M PORTAL Guy, M VIGNAUX Christian, M LAVERGNE Yannick

Absents excusés, M. MASSIMINO Francis, M CHAMPAIN Christophe, M. FEGNE jean, M PORTES Luc, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **31**
- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur SPESSATO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

EXPOSE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;
Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-6, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2 dans leur version applicable à compter du 1^{er} janvier 2025

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié, dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025

Vu la délibération n° DL/CA/24-49 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Adour Garonne portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5.

Considérant que la redevance prélèvement est maintenue mais que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par :

une redevance de « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné à l'eau potable (exceptées les consommations destinées aux activités d'élevage si elles font l'objet d'un comptage spécifique) et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau dont les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

- et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou leurs établissements publics compétents pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau **0,35 €** ;
- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ;
il égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).

- l'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés
- L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement ;

Considérant que l'Agence de l'eau Adour Garonne a fixé à 0,35 € €HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025.

Considérant que pour l'année 2025, le taux de modulation est fixé forfaitairement **0,3** pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année)

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie

Considérant que le supplément de prix « redevance pour la performance des système d'assainissement » constitue un élément du prix du service public de l'assainissement collectif doit donc être assujetti à la TVA au taux de 10%

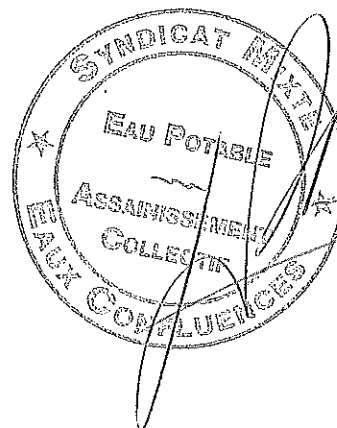
Considérant que, conformément aux instructions de la Direction de la législation fiscale, le reversement à la collectivité des sommes encaissées par le concessionnaire au titre de ce supplément de prix « *intègre nécessairement l'assiette de la TVA en tant qu'élément du prix du service de mise à disposition des infrastructures délivré par la commune ou l'établissement public au délégataire privé* », il doit être assujetti comme le reversement de la « part collectivité » au taux normal de TVA de 20% .

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Décide de De fixer à **0,105 €HT /m3** la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2025

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE PRESIDENT DU SMEC



Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2024
COMITE SYNDICAL DU 16 Décembre 2024				Reçu en préfecture le 18/12/2024
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	Présent ID : 082-200089126-20241218-2024121614-DE
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déleguée	
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué	Excusé
FERVERAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déleguée	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déleguée	
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
LACROIX PREVASCO	Frederic Nathalie	Labastide du Temple	Délégué Suppléant	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déleguée	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
TOTAL			37	

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30 (16/12/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Saint Aignan, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

- Nombre de membres en exercice : **37**
- Date de convocation du comité syndical : 5/12/2024

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, M DELBOULBES Didier, , Mme AVARELLO Georgette, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, , M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, , M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, M LAFFORGUE Jacques, M PORTAL Guy, M VIGNAUX Christian, M LAVERGNE Yannick

Absents excusés, M. MASSIMINO Francis, M CHAMPAIN Christophe, M. FEGNE jean, M PORTES Luc, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **31**
- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur SPESSATO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N°2024-12-16-15

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 082-200089126-20241218-2024121615-DE

Redevance Performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025

EXPOSE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;
Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-4 et -5, et articles D213-48-12-1, D213-48-12-2 à -7, et D213-48-35-1, dans leurs versions applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025,

Vu la délibération n° DL/CB 24-27 du 10 octobre 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Adour Garonne portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5.

Considérant que la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue mais que les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par

- une redevance « consommation d'eau potable » dont :

- le tarif est fixé par l'agence de l'eau Adour Garonne ;
- le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable ;
- l'assiette le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation).

Toutefois, les consommations d'eau potable destinée aux activités d'élevage sont exonérées si elles font l'objet d'un comptage spécifique.

Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

- et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour performance des réseaux d'eau potable :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Adour Garonne ;
- Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau ;

il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;

- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile ;
- L'Agence de l'eau facture cette redevance à la commune ou à l'établissement public compétent au cours de l'année civile qui suit ;
- La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau ;

Considérant que l'Agence de l'eau Adour Garonne a fixé le tarif de la redevance pour consommation d'eau 0,07 à 0,35 €HT/m³ pour l'année 2025.

Considérant que l'Agence de l'eau Adour Garonne a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,35€HT/m³ pour l'année 2025.

Considérant que pour l'année 2025, le coefficient de modulation est fixé forfaitairement à **0,2** pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable (la performance des réseaux d'eau n'étant pas prise en compte pour cette première année).

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Considérant que le supplément de prix « redevance pour la performance des réseaux d'eau potable » constitue un élément du prix du service public de l'eau potable doit donc être assujéti à la TVA au taux réduit de 5,5%

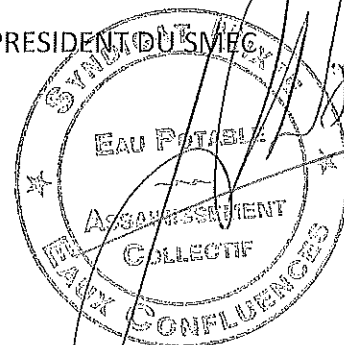
Considérant que, conformément aux instructions de la Direction de la législation fiscale, le reversement à la collectivité des sommes encaissées par le concessionnaire « *intègre nécessairement l'assiette de la TVA en tant qu'élément du prix du service de mise à disposition des infrastructures délivré par la commune ou l'établissement public au délégataire privé* », il doit être assujéti comme le reversement de la « *part collectivité* » au taux normal de TVA de 20% .

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Décide de fixer à **0,07 €HT /m³** la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE PRESIDENT DU SMEC



Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Comité syndical du 16 décembre 2024

FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2024
COMITE SYNDICAL DU 16 Décembre 2024				Reçu en préfecture le 18/12/2024
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	Présent
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déleguée	ID : 082-200089126-20241218-2024121615-DE
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué	Excusé
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déleguée	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déleguée	
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	
LACROIX PREVASCO	Frederic MATHIEU	Labastide du Temple	Délégué Suppléant	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déleguée	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Algnan	Délégué	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	
TOTAL			37	

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
 Reçu en préfecture le 18/12/2024
 Publié le
 Présent
 ID : 082-200089126-20241218-2024121615-DE

[Handwritten signatures and notes in the right margin, including names like 'Larrogas yannick' and various illegible signatures.]

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30 (16/12/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Saint Aignan, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

- Nombre de membres en exercice : **37**
- Date de convocation du comité syndical : 5/12/2024

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, M DELBOULBES Didier, , Mme AVARELLO Georgette, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, , M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, , M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, M LAFFORGUE Jacques, M PORTAL Guy, M VIGNAUX Christian, M LAVERGNE Yannick

Absents excusés, M. MASSIMINO Francis, M CHAMPAIN Christophe, M. FEGNE jean, M PORTES Luc, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **31**
- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur SPESSATO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N°2024-12-16-16

Tarif Eau potable Différencié Commune de Saint Nicolas de la Grave

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 082-200089126-20241218-2024121616-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5711-1, L. 2224-1 et suivants et L. 2224-12-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Eaux Confluences ;

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2024-01-10-00004 du 10 janvier 2024 portant modification des statuts du Syndicat mixte Eaux Confluences ;

Vu les tarifs proposés par le Syndicat Mixte de Production d'eau potable d'AUVILLAR –LAVIT-DUNES-DONZAC en vue d'une vente d'eau en gros ;

Vu la jurisprudence et notamment les arrêts CE, 10 mai 1974, *Denoyez et Chorques*, n°88032, n°88148 ; CE, 26 juillet 1996, *Association Narbonne libertés*, n°130363 et CE, 22 octobre 2021, *Syndicat mixte des eaux de la région de Buthiers*, n°436256 ;

EXPOSE :

La Commune de Saint-Nicolas de la Grave a adhéré au SMEC en janvier 2024, afin de confier à celui-ci la gestion et l'exploitation du service public d'eau potable sur son territoire.

Or, le réseau de la Commune ne dispose d'aucune connexion avec le reste du réseau géré par le Syndicat de sorte que celui-ci n'est pas en mesure d'assurer, par ses propres moyens, la production d'eau potable sur le territoire communal.

Les habitants de la Commune se trouvent donc dans une situation distincte de celle des tous les autres habitants desservis par le SMEC, dans la mesure où ils sont raccordés à un réseau d'eau potable parfaitement indépendant, non relié aux usines de production du SMEC.

La Commune de Saint-Nicolas de la Grave ne se trouve donc pas dans une situation comparable à celle des autres communes sur le territoire desquelles le SMEC assure la distribution d'eau potable.

La géographie du réseau et les contraintes techniques qui en découlent, imposent ainsi au SMEC de conclure une convention d'achat d'eau avec le Syndicat Mixte de Production d'eau potable d'AUVILLAR –LAVIT-DUNES-DONZAC, aux fins d'alimenter la Commune de Saint Nicolas de la Grave.

La jurisprudence précise que la fixation de tarifs différents applicables, pour un même service rendu, à diverses catégories d'usagers d'un service public implique, à moins qu'elle ne soit la conséquence nécessaire d'une loi, soit qu'il existe entre les usagers des différences de situation appréciables, soit qu'une nécessité d'intérêt général en rapport avec les conditions d'exploitation du service commande cette mesure.

Le Syndicat Mixte de Production d'eau potable d'AUVILLAR –LAVIT-DUNES-DONZAC a fixé ses tarifs pour 2025 à hauteur de 0,85 € HT /m³.

Lors d'échanges avec la Commune de Saint Nicolas de la Grave, il a été évoqué la mise en place d'un tarif différencié sur la base du delta de coût entre le delta de coût entre la production moyenne des stations de traitement gérées par le SMEC et l'achat d'eau que le syndicat devra mettre en œuvre

En effet et pour rappel :

- Le réseau de distribution d'eau de la Commune de Saint Nicolas de la Grave est parfaitement indépendant de celui du SMEC ;
- Par conséquent, le SMEC est contraint de procéder à des achats d'eau afin d'alimenter le territoire de la Commune de Saint-Nicolas de la Grave.

Dans ces conditions, le SMEC est parfaitement fondé à mettre en œuvre un tarif différencié. Le coût moyen du m³ produit par les unités propres au syndicat s'élève à 0,5675€/m³. Le delta de prix entre l'eau produite par le SMEC et celle achetée auprès du Syndicat Mixte de Production d'eau potable d'AUVILLAR –LAVIT-DUNES-DONZAC est donc de 0,29€/m³.

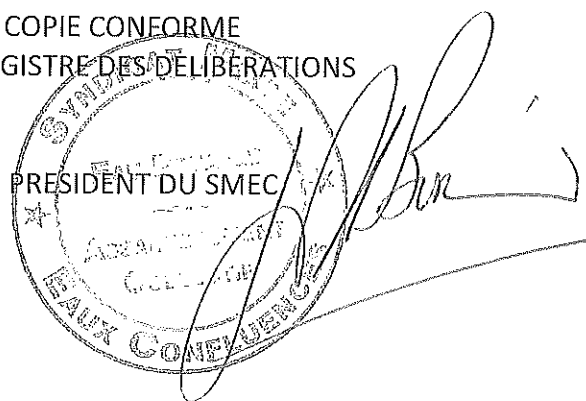
Dans ces conditions, il y a lieu de mettre en place, sur le territoire de la Commune de Saint-Nicolas de la Grave, un tarif de l'eau différent, supérieur de 0,29€/m³ à celui du reste du territoire desservi par le SMEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Décide de mettre en œuvre un tarif différencié pour 2025 sur le territoire de la Commune de Saint Nicolas de la Grave.
- Fixe le delta de tarification avec le reste du territoire syndical à 0,29€ par m³ HT
- Dit que, en conséquence, sur le territoire de la Commune de Saint-Nicolas de la Grave, le prix de l'eau sera fixé à 2,28 € HT/m³
- Dit que la présente délibération sera exécutoire pour la prochaine période de consommation soit à partir du 1^{er} janvier 2025
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

LE PRÉSIDENT DU SMEC



Pour : 29
Contre : 2
Abstention : 0

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulouse (68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, Téléphone (9h30 à 12h00) : 05 62 73 57 57, Télécopie : 05 62 73 57 40, Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/12/2024	
COMITE SYNDICAL DU 16 Décembre 2024				Reçu en préfecture le 18/12/2024	
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le Présent	
AVARELLO	Georgette	Castelmeyran	Vice-Présidente	<p>ID : 082-200089126-20241218-2024121616-DE</p>	
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguée		
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président		
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué		
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué		
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué		Excuse
COSTES	Christian	Caumont	Délégué		
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président		
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président		
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué		
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président		
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué		
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué		Excusé
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué		
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué		
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguée		
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président		
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué		
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué		Suppléant
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué		
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président		
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué		
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguée		
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président		
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué		
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué		Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué		
LACHOTY Pré-Pascal	Frederic Nathalie	Labastide du Temple	Délégué Suppléant		
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué		
PORTES	Luc	Moissac	Délégué		
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président		
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président		
SCHATTEL	Danielle	Moissac	Déléguée		
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué		
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué		
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président		
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué		
TOTAL			37		

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30 (16/12/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Saint Aignan, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

- Nombre de membres en exercice : **37**
- Date de convocation du comité syndical : 5/12/2024

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, M DELBOULBES Didier, , Mme AVARELLO Georgette, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, , M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, , M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, M LAFFORGUE Jacques, M PORTAL Guy, M VIGNAUX Christian, M LAVERGNE Yannick

Absents excusés, M. MASSIMINO Francis, M CHAMPAIN Christophe, M. FEGNE jean, M PORTES Luc, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **31**
- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur SPESSATO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30 (16/12/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 5/12/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Saint Aignan, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 5/12/2024

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, M. LOPEZ Romain, M DAL CORSO Michel, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, M DELBOULBES Didier, , Mme AVARELLO Georgette, Mme FURLAN Hélène, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, , M BOUCHE Bernard, M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, , M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M.FAURIE Jean-Claude, M.PIERASCO Mathieu, M MIRAMONT Jean-Marc, M LAFFORGUE Jacques, M PORTAL Guy, M VIGNAUX Christian, M LAVERGNE Yannick

Absents excusés, M. MASSIMINO Francis, M CHAMPAIN Christophe, M. FEGNE jean, M PORTES Luc, Mme BAJON –ARNAL Jeanine, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **31**

- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur SPESSATO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.